



BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES

Septième réunion

New York

4 décembre 2017

Ordre du jour et décisions

La réunion a été présidée par Son Excellence Monsieur Sidiki Kaba.

1. Préparatifs en vue de la seizième session de l'Assemblée

a) Organisation des travaux

i) Nomination des présidents et coordinateurs

Le Bureau a recommandé que l'Assemblée nomme les personnes suivantes à la présidence et à la coordination :

- L'ambassadrice May-Elin Stener (Norvège) comme présidente du Groupe de travail sur les amendements
- L'ambassadeur Per Holmström (Suède) comme président du Groupe de travail sur le budget-programme.
- M^{me} Damaris Carnal (Suisse) comme coordinatrice pour la résolution d'ensemble.
- M^{me} Nadia Kalb (Autriche) comme coordinatrice pour les débats sur l'activation de la compétence de la Cour à l'égard du crime d'agression.

b) Programme des travaux

Le Bureau a approuvé le programme des travaux pour la seizième session, en date du 1^{er} décembre 2017.

c) Nouveau Bureau

Consultations régionales sur la composition du futur Bureau

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée d'élire les membres suivants du Bureau pour ses dix-septième à dix-neuvième sessions :

- Groupe des États d'Afrique : Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Sénégal et Ouganda.
- Groupe des États d'Asie et du Pacifique¹ : Japon et État de Palestine.

¹ Le Bureau a pris note d'une entente de partage de siège conclue entre les trois États Parties candidats, à savoir le Bangladesh, le Japon et l'État de Palestine :

a) du 15 décembre 2017 jusqu'à la conclusion de la dix-septième session de l'Assemblée des États Parties : Japon et Palestine

b) du lendemain de la conclusion de la dix-septième session de l'Assemblée jusqu'à la conclusion de la dix-huitième session : Bangladesh et Japon

- Groupe des États d'Europe orientale : Estonie, Serbie, Slovaquie et Slovénie
- Groupe des États d'Europe occidentale et autres États : Australie, Autriche, Danemark, France et Pays-Bas.

Pour ce qui est du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Bureau a été informé qu'au terme d'intenses consultations entre les États Parties, il n'y avait eu nul consensus parmi les cinq États brigant l'élection aux quatre sièges leur étant attribués. Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a donc prié l'Assemblée d'élire les membres de ce groupe au scrutin secret. Le Bureau a convenu de poursuivre les débats sur cette question à sa prochaine réunion.

Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée de procéder à l'élection des membres du futur Bureau pour les groupes Afrique, Asie et Pacifique, Europe orientale et Europe occidentale et autres États et de reporter l'élection du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

d) Rapporteur

Le Bureau a pris note que M^{me} Barbara Kremžar (Slovénie) continuerait d'agir comme Rapporteur pour la seizième session.

e) Nomination de scrutateurs nationaux

Le Bureau a décidé de recommander la nomination des personnes suivantes comme scrutateurs nationaux pour l'élection devant avoir lieu à la seizième session :

- Groupe des États d'Afrique - M^{me} Leila H. Idrissa Tino (Niger)
- Groupe des États d'Asie et du Pacifique - M. Dominic Sofe (Samoa)
- Groupe des États d'Europe orientale - M. Yavor Ivanov (Bulgarie)
- Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes - M^{me} Shara Duncan-Villalobos (Costa Rica)
- Groupe des États d'Europe occidentale et autres États - M^{me} Helen Inga von Ernst (Islande)

f) Commission de vérification des pouvoirs

Le Bureau a décidé de recommander la nomination des États suivants comme membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour la seizième session : République tchèque, Chili, Costa Rica, République de Corée, Slovaquie, Sénégal, Suède, Ouganda et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord.

g) Élection au Comité du budget et des finances

Le Bureau a été informé qu'à la suite de consultations menées par l'Ambassadeur Lee Yun Young (République de Corée), les trois candidats brigant l'élection aux deux sièges attribués au groupe des États d'Asie et du Pacifique avaient conclu une entente de partage de siège². Le Bureau a pris note de l'entente entre les États.

Comme le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée, conformément à la résolution ICC-ASP/1/Res.5,

c) du lendemain de la conclusion de la dix-huitième session jusqu'à la conclusion de la dix-neuvième session : Bangladesh et Palestine.

² 21 avril 2018 - 20 avril 2019 : M. Hitoshi Kozaki (Japon) et M. Fawzi Gharaibeh (Jordanie)

21 avril 2019 - 20 avril 2020 : M. Hitoshi Kozaki (Japon) et M^{me} Janet Braganza Abeul (Philippines)

21 avril 2020 - 20 avril 2021 : M. Fawzi Gharaibeh (Jordanie) et M^{me} Janet Braganza Abeul (Philippines).

de déroger à l'exigence du scrutin secret et d'élire les six candidats suivants au Comité du budget et des finances pour le triennat commençant le 21 avril 2018 :

- M^{me} Ingrid Eiken Holmgren (Suède)
- M. Fawzi Gharaibeh (Jordanie)
- M. Hitoshi Kozaki (Japon)
- M^{me} Mónica Sánchez (Équateur)
- M^{me} Margaret Wambui Ngugi Shava (Kenya)
- M^{me} Elena Sopková (Slovaquie)

2. Mécanisme de contrôle indépendant

a) Documents soumis par le chef du Mécanisme de contrôle indépendant

Le Bureau a pris note des rapports suivants, en date du 1^{er} novembre 2017, présentés par le chef du Mécanisme de contrôle indépendant (MCI) en réponse à la demande en ce sens du Bureau, du 18 octobre 2017 :

- (i) Cadres de Gouvernance, de Responsabilité et de Contrôle, et document informel d'information sur le MCI ; et
- (ii) Mandats d'enquête à la Cour pénale internationale.

Le Bureau a décidé de demeurer saisi de la question.

b) Démission du chef du MCI

Au vu de l'annonce du 18 octobre 2017 concernant la démission du chef du MCI, en date du 10 décembre 2017, le Bureau a commencé à étudier les mesures à prendre à court et à long termes pour pourvoir le poste de chef du MCI.

L'Ouganda a proposé que le Bureau nomme le candidat qui s'était classé deuxième et qui avait été inscrit à la liste des candidats admissibles au terme du processus de recrutement, en 2015.

L'on a fait valoir l'importance de préserver l'intégrité du processus de recrutement de tous les postes à la Cour, et tout particulièrement de celui du chef du MCI, et qu'il fallait donc vérifier si la liste était encore valide.

Le Bureau a décidé de poursuivre la discussion de cette question à sa prochaine réunion.

3. Autres questions

a) Rapport oral du Bureau

Le Bureau a approuvé le rapport oral du Bureau, daté du 28 novembre 2017, que le Président livrera à la première réunion de la seizième session de l'Assemblée, au point 10 à l'ordre du jour, « Rapport sur les activités du Bureau ».